



DECISION N° 2024-33

Portant approbation d'un marché à procédure adaptée

Marché n°2024-07 – Missions d'expertise technique de l'Unité de Valorisation Energétique de PONTENX-LES-FORGES et d'accompagnement du SIVOM du Born au renouvellement du contrat d'exploitation de l'installation

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L5211-10,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'avis relatif aux seuils de procédure pour les années 2024 et 2025, publié au Journal Officiel du 07 décembre 2023,

VU la délibération n°2020-34 du Comité syndical du 31 août 2020 autorisant le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 800 000 € par marché, quelle que soit la procédure et après décision de la Commission d'Appel d'Offres si nécessaire,

VU les crédits inscrits à l'imputation 617 du budget principal du SIVOM Traitement ordures ménagères,

VU la procédure adaptée lancée le 03 mai 2024 jour sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics : <https://demat-ampa.fr>, puis le 13 mai 2024 sur les sites Marchés Online et Le Moniteur.fr,

VU la date limite de remise des offres fixée au 10 juin 2024 à 12 heures,

VU l'ouverture des offres le 10 juin 2024 à 17 heures par la commission Commande Publique / Travaux,

VU l'audition des candidats réalisée le 27 juin 2024,

CONSIDERANT les réponses aux questions posées au cours de l'audition reçues au plus tard le 03 juillet 2024,

CONSIDERANT les résultats constatés par les services chargés de l'analyse financière et technique et la présentation faite à la commission Commande Publique / Travaux le 05 juillet 2024,

CONSIDERANT que les candidats non retenus ont été informés du refus de leur offre par courrier en date du 05 juillet 2024, notifié le 05 juillet 2024 sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler le contrat d'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Pontenx-les-Forges, qui arrive à échéance le 31 décembre 2025,



CONSIDERANT la nécessité de réaliser une expertise technique de l'UVE et d'accompagner le SIVOM du Born au renouvellement du contrat d'exploitation de l'installation,

Le Président du SIVOM du Born,

DECIDE

- d'approuver le marché n°2024-07 relatif aux missions d'expertise technique de l'Unité de Valorisation Energétique de PONTENX-LES-FORGES et d'accompagnement du SIVOM du Born au renouvellement du contrat d'exploitation de l'installation, conclu avec la société ELCIMAL ENVIRONNEMENT de TOULOUSE (31), pour un montant de **81 075.00 € H.T.**, selon la décomposition du prix global et forfaitaire, pour un délai d'exécution de 15 mois,
- de signer le marché et toutes pièces en découlant,
- de rendre compte de cette décision au Comité syndical au cours de sa prochaine séance.

Madame la Directrice et Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Pontenx-les-Forges, le 09 juillet 2024

Le Président,
Éric SOULES

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.